



LIAISON NORD DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

LE DOSSIER

CONTEXTE

Le projet de la Liaison Nord de l'Agglomération dijonnaise, envisagé dès la fin des années soixante, est un projet ancien qui a connu bien des vicissitudes.

- Le projet départemental d'une Liaison Intercommunale Nord-Ouest (LINO) a en effet fait l'objet de trois procédures d'utilité publique (en 86/87, en 90, en 94) qui, si elles n'ont pu déboucher sur sa réalisation, ont chacune confirmé la nécessité d'une telle liaison.
- En 1996, le Conseil Général a décidé de renoncer à ce projet et a demandé à l'Etat d'en assurer la maîtrise d'ouvrage.
- Les premières réflexions ont montré qu'une liaison de cette nature, ou ses variantes, pouvait effectivement justifier une maîtrise d'ouvrage nationale tout en apportant une réponse aux déplacements locaux.

Les études de faisabilité puis les études préliminaires ont permis de définir le parti d'aménagement et de mettre en évidence les différentes options de tracé possibles.

En avril 1999, le Directeur des Routes a demandé au Préfet d'organiser une consultation pour le choix d'une variante de tracé. Cette consultation a donné lieu à un large débat auquel la CCI a participé.

CHOIX D'UNE VARIANTE

- Dans son rapport de septembre 2000, le Préfet a proposé de retenir, pour la partie Ouest du projet, la variante ayant fait l'objet d'une majorité d'avis favorables, à savoir le tracé empruntant **la Peute Combe**.
- Par courrier en date du 02 janvier 2001, le **Directeur des Routes a confirmé ce choix** et a commandé la réalisation des études d'Avant Projet Sommaire destinées à préparer l'enquête d'utilité publique. Il en a fixé les conditions de réalisation, notamment en matière d'insertion environnementale et de concertation.



PLANNING

- Janvier 2002 : création du comité du suivi des études réunissant Etat, collectivités et associations.
- Juin à octobre 2002 : 1^{ère} phase de l'avant-projet sommaire : recherche des possibilités techniques.
- Décembre 2002 : lancement de la concertation. Comparaison des variantes.
- Mars 2003 : bilan de la concertation. Choix de la solution à étudier dans le détail lors de la phase suivante.
- Avril à décembre 2003 : mise au point des solutions d'insertion. Poursuite de la concertation avec les communes, les riverains et les associations.
- Décembre 2003 : adoption par le comité de pilotage de l'APS et transmission du dossier au Ministère des transports pour validation.
- 12 août 2004 : approbation de l'avant-projet sommaire, enquête d'utilité publique.
- 4 janvier 2006 : signature, par le Premier Ministre, du décret déclarant d'utilité publique la Liaison Nord.
- 16 novembre 2006 : début des travaux.
- 2012 : mise en service de la 1^{ère} phase de la liaison : **2x1 voie avec tunnel bitube admettant des poids lourds.**

Plus d'info : [projet déclaré d'utilité publique](#)

[Lettres d'information de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement](#)

FINANCEMENT

- Le coût de la première phase à 2x1 voie est estimé à 151,3 millions d'euros (valeur janvier 2008).
- Le financement de cette opération est ainsi assuré :
 - Etat : 41,7 M€ (27,5%),
 - Région : 37,8 M€ (25%),
 - Conseil Général : 37,8 M€ (25%)
 - Grand Dijon : 34,0 M€ (22,5%).

ACTION DE LA CCI DIJON

- Dans le cadre de la consultation portant sur le choix d'une variante, la CCI, estimant qu'il était indispensable que le monde économique s'exprime, a adressé, en mai 2000, aux entreprises, par l'intermédiaire des Clubs d'Entreprises de l'Agglomération Dijonnaise, un questionnaire afin qu'elles puissent faire part de leurs attentes, de leurs souhaits et de leur réflexion sur le nouveau projet de la Liaison Nord.
- L'ensemble des réponses recueillies a fait l'objet d'une synthèse qui :
 - a été versée au dossier de consultation de la Liaison Nord,
 - a été le support de la motion adoptée par la CCI Dijon le 26 juin 2000, par laquelle elle s'est prononcée pour la **variante Peute Combe**.
- La CCI s'est mobilisée au cours du déroulement de l'Enquête d'Utilité Publique afin de faire connaître l'avis du monde économique sur l'absolue nécessité de réaliser cette liaison.

Au sein de la Commission Aménagement du Territoire, Infrastructures et Equipements présidée par Michel Bernard, un **sous-groupe de travail Lino** animé par Daniel LORIN est en charge de ce dossier.

CONTACTS

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COTE-D'OR - BP 17440 - 21074 Dijon cedex
Jean-François Damongeot • tél 03 80 65 91 93 • fax 03 80 65 37 09 • e.mail jean-francois.damongeot@cci21.fr
Dominique Grisard • tél 03 80 65 91 12 • fax 03 80 65 37 09 • e.mail dominique.grisard@cci21.fr
Site : www.cci21.fr